



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 135 - 29.10.2015

En exercice ... 26
Présents 22
Votants 26
Abstention 0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
2. FINANCES**

**Emprunt pour le financement de l'acquisition « Le Hameau
de Rochefort »**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 29 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 octobre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Marlyse PALITO.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20151029-D2015135-DE
Reçu le 30/10/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 octobre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 135 - 29.10.2015

En exercice ... 26
Présents 22
Votants 26
Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 2. FINANCES

Emprunt pour le financement de l'acquisition « Le Hameau de Rochefort »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif 2015 du budget principal voté par le Conseil Communautaire réuni le 9 avril 2015,

Vu la décision modificative n°1 du budget principal voté par le Conseil Communautaire réuni le 24 septembre 2015,

Vu le projet de construction de 40 logements sociaux sur la commune du Bois Plage en Ré, au lieu-dit le Hameau de Rochefort,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 octobre 2015,

Considérant le prêt « Gaïa » proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour les opérations de portage foncier en vue de la conclusion d'un bail avec des organismes de logement social,

Considérant que la caractéristique du prêt Gaïa est d'être sur du long terme foncier (il peut être d'une durée de 60 ans maximum) et de bénéficier d'un taux indexé sur le Livret A + 60 points de base (soit 0.75 % + 0.6 % en octobre 2015),

Considérant que la durée du bail à construction avec l'organisme de logement social sera de 55 ans,

Considérant que l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations totalise un montant de 2 200 000€ comportant les caractéristiques financières suivantes :

Caractéristiques	GAÏA Long terme foncier
Montant	2 200 000 €
Commission d'instruction	1 320 €
TEG	1.35 %
Phase d'amortissement :	
Durée	55 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0.6 %
Taux d'intérêt	1.35 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Modalités de révision	SR
Taux de progressivité des échéances	0 %

AR PREFECTURE

017-241700459-20151029-D2015135-DE
Reçu le 30/10/2015

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

Affichée le : 30 octobre 2015
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de la présente notification.

017-241700450-20151029-DE-135-DE
Reçu le 30/10/2015